V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10359 — Carsales Holdings/Goldman Sachs/Eurazeo/Open Road)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 292/02)

1. Le 14 juillet 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Carsales Holdings US, LLC (USA), contrôlée par carsales.com Limited («Carsales», Australie),

— groupe Goldman Sachs («Goldman Sachs», États-Unis),

— Eurazeo SE («Eurazeo», France),

— Open Road Parent, LLC («Open Road», États-Unis).

Carsales, Goldman Sachs et Eurazeo acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Open Road.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Carsales: entreprise d'annonces classées en ligne concernant des véhicules automobiles, des motocycles et des bateaux, basée en Australie et exerçant ses activités dans toute la région Asie-Pacifique;

— Goldman Sachs: fourniture, à l'échelle mondiale, de services dans les secteurs de la banque d'affaires et du placement et de la gestion de portefeuilles, à une clientèle comprenant des entreprises, des établissements financiers, des gouvernements et des détenteurs de grosses fortunes;

— Eurazeo: groupe d'investissement de dimension mondiale possédant un portefeuille diversifié et spécialisé dans trois catégories d'actifs: le capital-investissement, la dette privée et l'immobilier;

— Open Road, par l'intermédiaire de sa filiale Trader Interactive, LLC (USA): places de marché en ligne et solutions de commercialisation numérique connexes aux États-Unis pour la vente de véhicules et d'équipements.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10359 — Carsales Holdings/Goldman Sachs/Eurazeo/Open Road

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Adresse électronique: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.